

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES AVEC MECANISME D'ABSORPTION DE PERTES ET D'ANNULATION DE PAIEMENT DES COUPONS D'UN MONTANT GLOBAL MAXIMUM DE 2.000.000.000 DH

Les détails de l'opération objet du présent communiqué sont présentés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 15 décembre 2023 sous la référence VI/EM/037/2023 et disponible au siège social du conseiller financier et de l'organisme en charge du placement, ainsi que sur le site internet de l'AMMC et d'Attijariwafa bank.

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée
Plafond	MAD 2 000 000 000	MAD 2 000 000 000
Nombre maximum de titres	20 000 obligations subordonnées perpétuelles	20 000 obligations subordonnées perpétuelles
Valeur nominale	MAD 100 000	MAD 100 000
Maturité	Perpétuelle, avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5 ^{ème} année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans	
Taux d'intérêt facial	Révisable chaque 10 ans : Pour les 10 premières années, le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 21 décembre 2023, soit 3,93%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 6,18% et 6,28%	Révisable annuellement : Pour la première année, le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 21 décembre 2023, soit 3,08%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 5,13% et 5,23%
Prime de risque	Entre 225 et 235 pbs	Entre 205 et 215 pbs
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité à la tranche A (à taux révisable chaque 10 ans), puis à la tranche B (à taux révisable annuellement)	
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse)	De gré à gré (hors Bourse)

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 22 AU 26 DÉCEMBRE 2023 INCLUS

La souscription aux présentes obligations ainsi que leur négociation sur le marché secondaire sont strictement réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 15 décembre 2023 sous la référence VI/EM/037/2023

Organisme Conseil

Attijari Finances Corp.



Organisme chargé du placement

